

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Procédure simplifiée pour le recrutement dans le domaine de l'asile et de la migration

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant prolongation jusqu'au 30 septembre de la mesure permettant de recruter du personnel à court terme par le biais d'une procédure simplifiée.

Compte tenu de la nécessité de recruter rapidement du personnel supplémentaire dans le domaine de l'asile et de la migration, le Conseil des ministres a approuvé le 10 juin 2022 le projet d'arrêté royal fixant les conditions d'engagement par contrat de travail dans certains services publics (Asile et Migration).

Le recrutement plus rapide de ce personnel permet aux instances d'asile de rendre des décisions plus rapidement et de soulager ainsi le réseau d'accueil. Concrètement, cela signifie que les sélections peuvent être organisées localement sans passer par la procédure Selor traditionnelle. Cela permet d'accélérer considérablement la procédure.

L'AR a expiré le 31 décembre 2022 mais a été prolongé jusqu'à la fin du mois de juin 2023 pour certains postes au CGRA et à l'OÉ. Il est maintenant prolongé une deuxième fois jusqu'au 30 septembre 2023.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be